

Nous renouvelons notre engagement à l'égard de la mise en œuvre totale de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère, fondée sur les principes de la responsabilité partagée, d'une approche globale et équilibrée, et d'une coopération multilatérale. Nous saluons le développement du Mécanisme multilatéral d'évaluation et réaffirmons notre engagement à faire de ce mécanisme unique au monde un des piliers centraux d'une coopération hémisphérique efficace dans le contexte de la lutte contre l'ensemble des facteurs qui constituent le problème mondial de la drogue. Nous exprimons notre soutien aux programmes de développement alternatif efficaces visant à éradiquer la culture illicite et nous nous efforcerons de faciliter l'accès au marché pour les produits qui résultent de ces programmes.

Nous reconnaissons que le VIH/sida constitue une autre menace importante à la sécurité de nos peuples. Nous sommes unis dans notre détermination à adopter des stratégies multisectorielles et à développer notre coopération afin de lutter contre cette maladie et ses conséquences.

Nous réaffirmons l'importance d'un ordre judiciaire indépendant et notre détermination à garantir l'égalité d'accès à la justice et l'administration opportune et impartiale de celle-ci. Nous nous engageons à accroître la transparence à tous les ordres de gouvernement.

Des économies libres et ouvertes, l'accès aux marchés, des mouvements d'investissements soutenus, la formation de capital, la stabilité financière, des politiques publiques appropriées, l'accès à la technologie ainsi que le développement et la formation des ressources humaines sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, élever les niveaux de vie et promouvoir le développement durable. Nous collaborerons avec tous les secteurs de la société civile et avec les organisations internationales pour faire en sorte que les activités économiques contribuent au développement durable de nos sociétés.

Nous saluons les progrès importants réalisés à ce jour quant à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), y compris l'élaboration d'un avant-projet d'accord de la ZLEA. Tel que convenu lors du Sommet de Miami, le libre-échange, exempt de subventions et de pratiques déloyales, accompagné d'un flux croissant d'investissements productifs et d'une plus grande intégration économique, encouragera la prospérité à l'échelle régionale, permettant ainsi d'élever le niveau de vie, d'améliorer les conditions de travail des peuples des Amériques et de mieux protéger l'environnement. La décision de rendre public l'avant-projet de l'Accord de la ZLEA démontre clairement notre engagement collectif à l'égard de la transparence et d'une communication accrue et soutenue avec la société civile.

Nous demandons à nos ministres de s'assurer que les négociations relatives à l'Accord de la ZLEA soient conclues au plus tard en janvier 2005, et de voir à son entrée en vigueur le plus tôt possible ou au plus tard en décembre 2005*. Ceci constituera un des éléments clés favorisant la croissance économique et la prospérité à l'échelle de l'hémisphère, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs généraux du Sommet. L'Accord doit

* Le Venezuela réserve sa position.